



Direction de la protection maternelle et infantile

Organisation et missions de la DPMI

9 juin 2016

Présentation par le Dr Claudette BUISSON
Directrice de la DPMIS

Sommaire



-
- I. Présentation générale
 - II. Missions
 - III. Enjeux

La « PMI », un service public 1/2



- ❧ **Création par l'ordonnance du 2 novembre 1945 pour lutter contre la mortalité infantile**
- ❧ **Depuis la loi du 18 décembre 1989 devenu un service départemental sous l'autorité du Président du Conseil Départemental et ses missions se sont élargies**

→ La PMI est un acteur principal de prévention dans le champ de la périnatalité, de la protection de l'enfance et des modes d'accueil au service de la promotion de la santé globale au sens de l'Organisation mondiale de la Santé.

La « PMI », un service public (2/2)



☞ **Spécificité**

☞ Seule compétence sanitaire déconcentrée

☞ **Des atouts majeurs (rapport IGAS 2006)**

☞ **Universalité** mais 5 grands publics prioritaires (jeunes, femmes enceintes, enfants de moins de 6 ans, professionnels des modes d'accueil, enfants de l'ASE)

☞ **Accessibilité** → fort maillage territorial

☞ **Approche globale** → missions diversifiées (croisement sanitaire/social, individuel/collectif, prévention/éducatif) et pluridisciplinarité des professionnels

☞ **Place centrale** dans les dispositifs partenariaux → services sociaux, ASE, maternités, écoles, communes, EPCI, CAF, CPAM etc.

Socle important de compétences législatives obligatoires



Code de la santé publique

- Planification et éducation familiale
- Protection maternelle
- Protection infantile en faveur des enfants de moins de 6 ans
- Participation aux actions de prévention en faveur des mineurs en danger
- Participation aux actions de prévention et de dépistage du handicap
- Traitement et analyse des informations des certificats de santé

Code de l'action sociale et des familles

- Agrément assistants maternels et familiaux
- Formation assistants maternels
- Avis/autorisation d'ouverture et contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Organisation de la DPMI



484 postes répartis entre le siège et les 12 services de PMI territorialisés (SPMIT)

Le siège

- œ 45 agents
- œ Direction
- œ 2 pôles « experts » et 1 service
 - œ Le pôle Modes d'accueil
 - œ Le pôle Santé
 - œ Le service Ressources

Les SPMIT

- œ 400 agents
- œ Organisation territorialisée
 - œ gestion des 60 centres de PMI et de planification, repris en gestion départementale de 1997 à 2007
 - œ base administrative dans les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) pour un travail en transversalité avec la polyvalence et l'Aide Sociale à l'Enfance
- œ Équipes pluridisciplinaires de 20 à 40 agents sous la responsabilité d'un Médecin Coordinateur (MC) du service de PMI sur son territoire

Organisation de la DPMI



Un maillage territorial

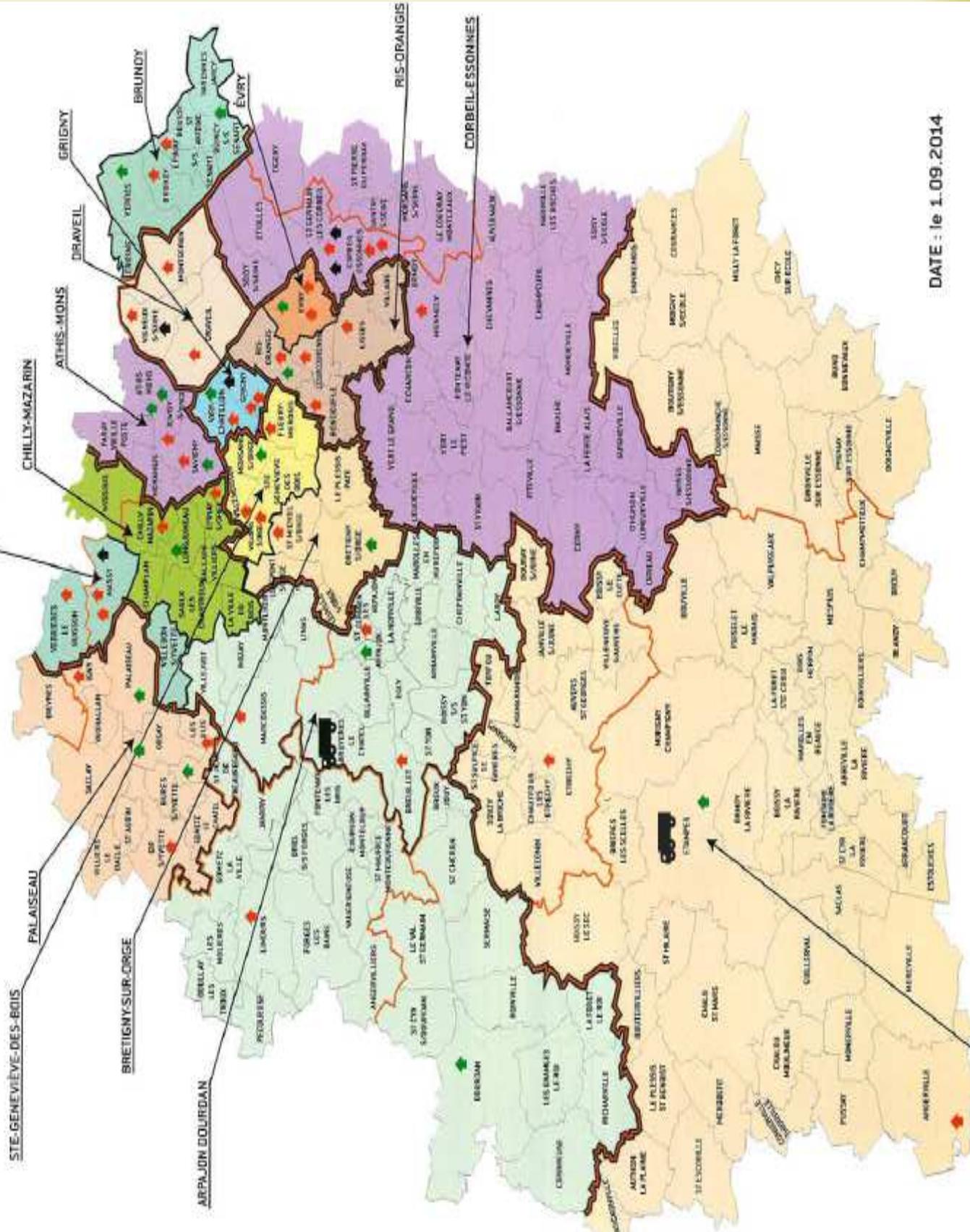
☞ 54 Centres de protection maternelle et infantile (CPMI)

- ☞ 54 centres de PMI dont 2 camions itinérants (1 sur le Sud Essonne : rural, 1 sur le Nord Essonne)
- ☞ Différents types de centre :
 - ☞ 1/3 activité > 80%
 - ☞ 1/3 activité comprise 40 à 70%
 - ☞ 1/3 activité < 30%

☞ 22 Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)

- ☞ 10 ont une activité > 80%, spécialisés
- ☞ 12 ont une activité < 30%

-  CPMI + Planification
-  CPMI
-  CPMI itinérant



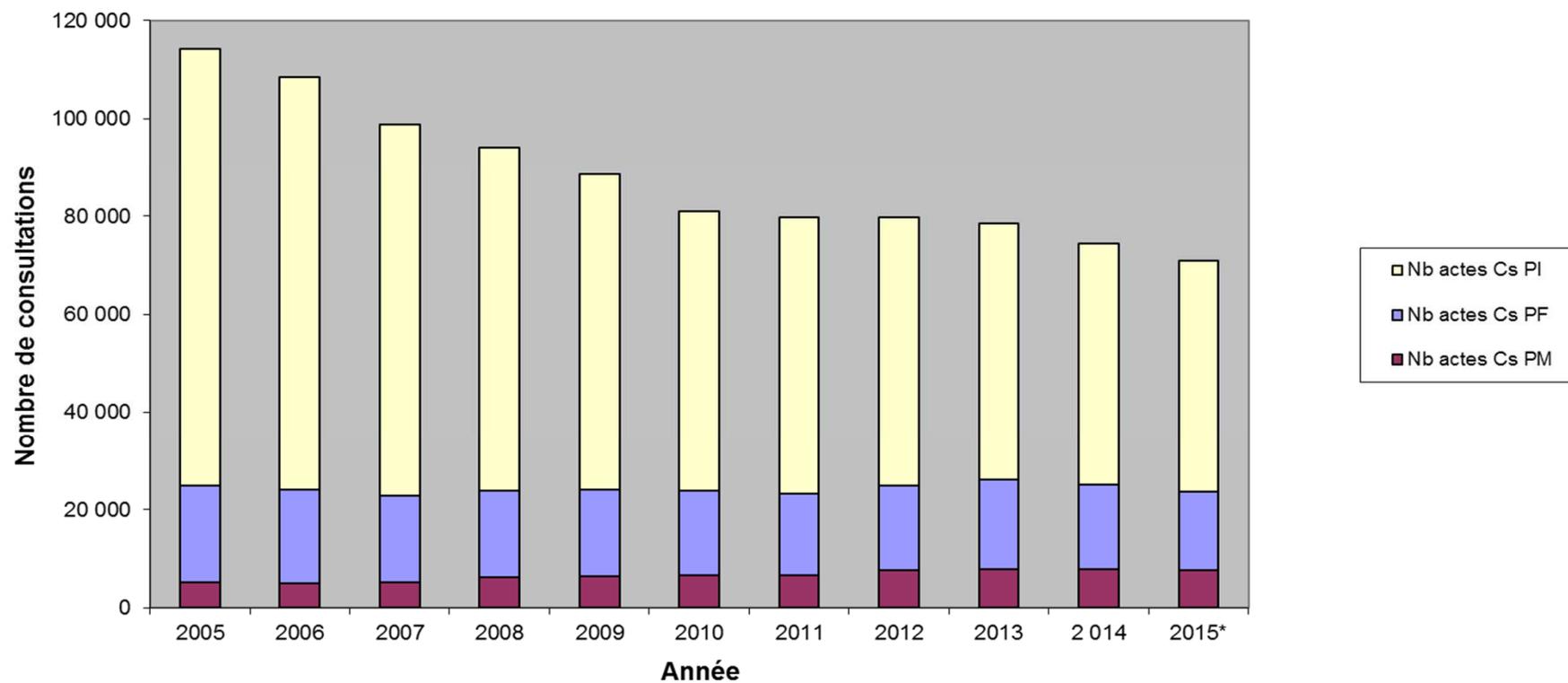
DATE : le 1.09.2014

II. Missions de la DPMI

1. Planification et éducation familiale
2. Protection maternelle

3. Protection infantile
4. Modes d'accueil
5. Épidémiologie
6. Missions complémentaires :
protection de l'enfance et handicap

Évolution des consultations médicales en CPMI



*2015 : données non consolidées

1. Planification et Education Familiale (1/2)



❖ Les objectifs

- Permettre aux jeunes de s'approprier leur santé et leur contraception et de lutter contre les IST
- Promouvoir le respect fille garçon et encourager les solidarités
- Prévenir les conduites à risque en matière de sexualité et les violences
- Prendre en charge l'IVG médicamenteuse pour les femmes qui le demande
- Accompagner les jeunes les plus vulnérables (jeunes confiés à l'ASE, prévention des grossesses précoces...)

1. Planification et Education Familiale (2/2)



- Un accueil en CPEF centré sur les jeunes
 - 22% de mineurs, 660 jeunes de 15 ans ou moins et 65% ont moins de 25 ans
 - 6 500 accueils
- les examens complémentaires sont pris en charge et la contraception est gratuite pour les mineurs qui en font la demande
- Les consultations médicales
 - Sur la contraception, l'IVG, les Infections sexuellement transmissibles IST, les difficultés conjugales, les violences
 - Près de 18 000 consultations
- L'IVG médicamenteuse
- Des actions collectives auprès des jeunes dans les collèges, dans les CPEF et avec « Infobus »
 - Informations sur la vie affective, la contraception, les violences sexistes, les relations amoureuses
- Des entretiens individuels avec une conseillère conjugale

La Protection Maternelle (1/2)



Les objectifs

- ④ Accompagner les femmes enceintes les plus fragiles
 - Mineures, isolement, problèmes psychologiques, antécédents de placement à l'ASE, grossesses non désirées ou mal suivies, grossesses multiples, situation sociale précaire...
- ④ Réduire les inégalités d'accès aux soins en maternité
- ④ Soutenir la parentalité
- ④ Accompagner les femmes victimes de violence

La Protection Maternelle (2/2)



- ⊙ **Des consultations effectuées par des sages femmes de PMI**
 - ∞ Des consultations en centre de PMI pour les grossesses dites «non pathologiques »
 - ∞ Des entretiens de début de grossesse (entretien du 4ème mois)

- ⊙ **Des Visites à domicile effectuées par des sages femmes de PMI**

Elles interviennent principalement à domicile pour des femmes qui ont une grossesse à risque médico-psycho-social.

- ⊙ **Des entretiens avec une Conseillère Conjugale et Familiale**

Lors de problèmes de couple ou en cas de violences conjugales

*Plus de 2 000 femmes suivies pendant leur grossesse,
Près de la moitié dans les centres de Corbeil, Evry, Grigny et Etampes,
avec une forte proportion de femmes en situation irrégulière.*

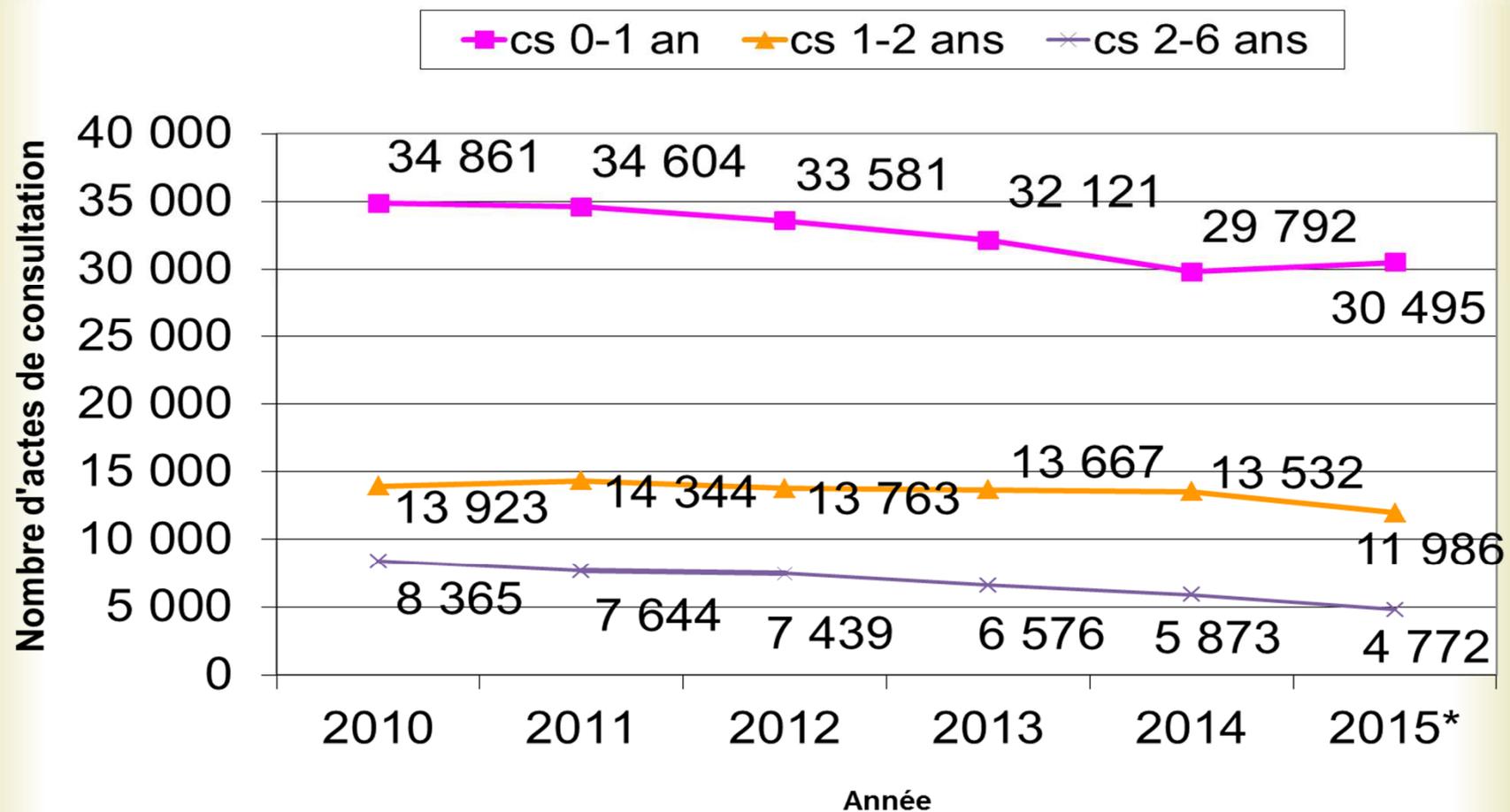
La Protection Infantile

Les objectifs



- ④ Accueillir et accompagner les nouveaux parents et soutenir ceux qui sont en difficulté autour de la naissance
- ④ Assurer des actions de prévention et un suivi auprès des enfants de moins de 6 ans
- ④ Rompre l'isolement des familles et favoriser la socialisation des enfants
- ④ Contribuer à la protection de l'enfance

Protection infantile – Consultations médicales



La Protection Infantile

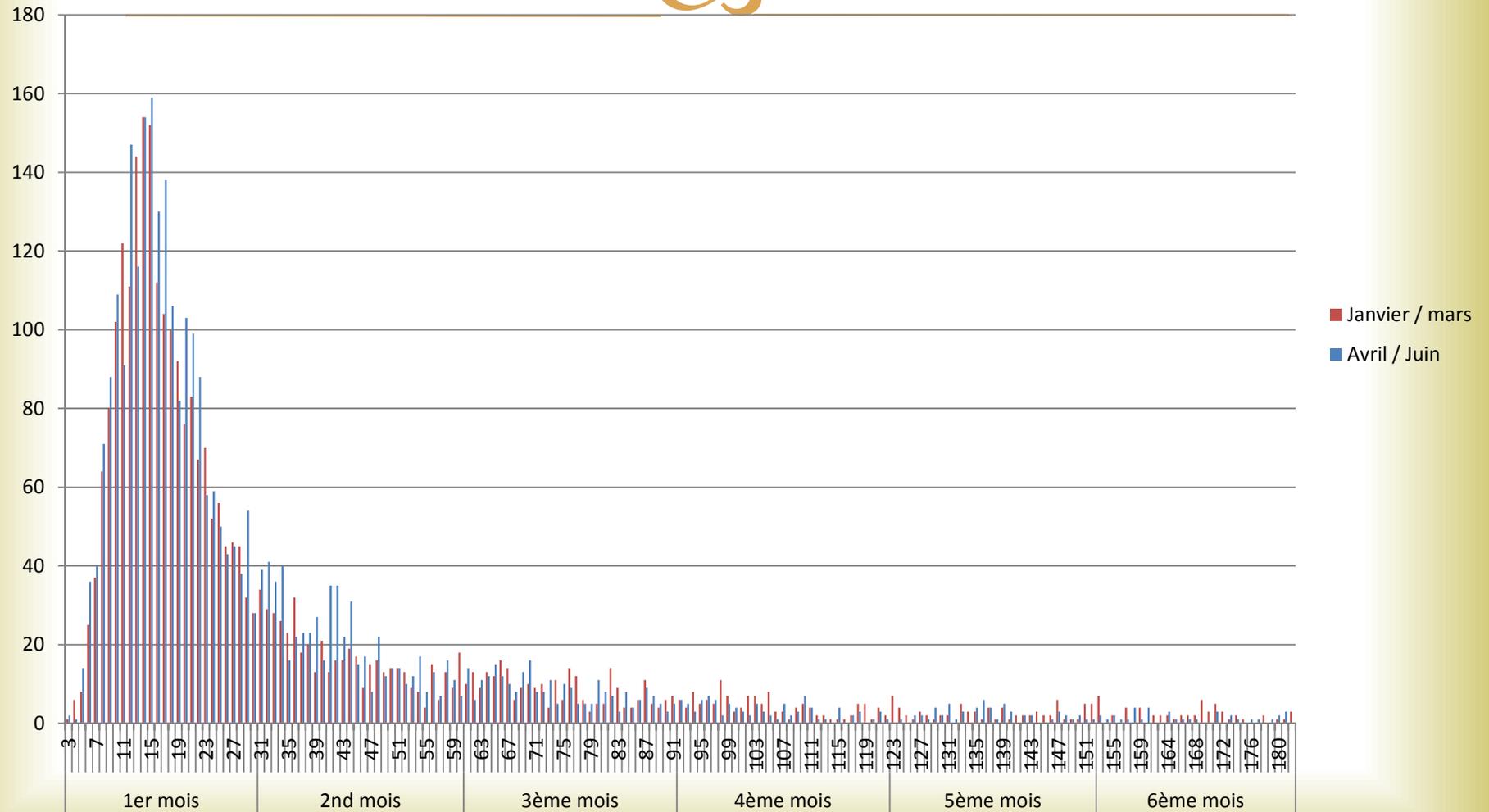


⊙ En centre de PMI

- Accueil,
- entretiens individuels avec une puéricultrice, un médecin ou une psychologue, consultations médicales ...
- actions collectives (lieux d'accueil, ateliers massage....)
 - 18 000 naissances, 80% des enfants nouveaux nés vus par une puéricultrice
 - Plus de 300 actions collectives chaque année

Age de la 1ère consultation

Age de la 1ère consultation



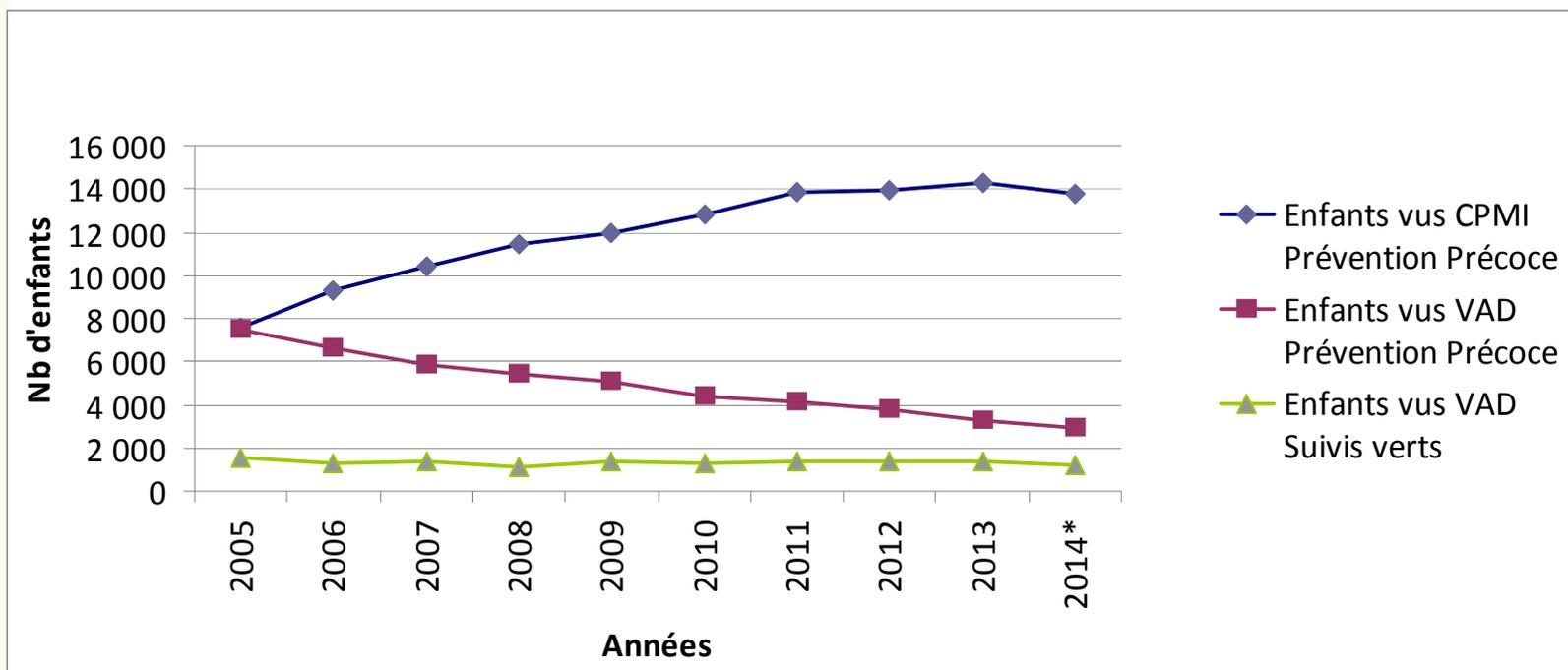
La Protection Infantile



Ⓢ A domicile par les puéricultrices

- Un accompagnement de la relation parents – enfants
- Une action médico-sociale préventive à domicile pour les enfants requérant une attention particulière
 - 7 000 nouveaux-nés suivis après la naissance, soit 30% des naissances
 - 1 300 enfants et leur famille ont bénéficié d'un accompagnement

VAD et suivi en centre par les puéricultrices

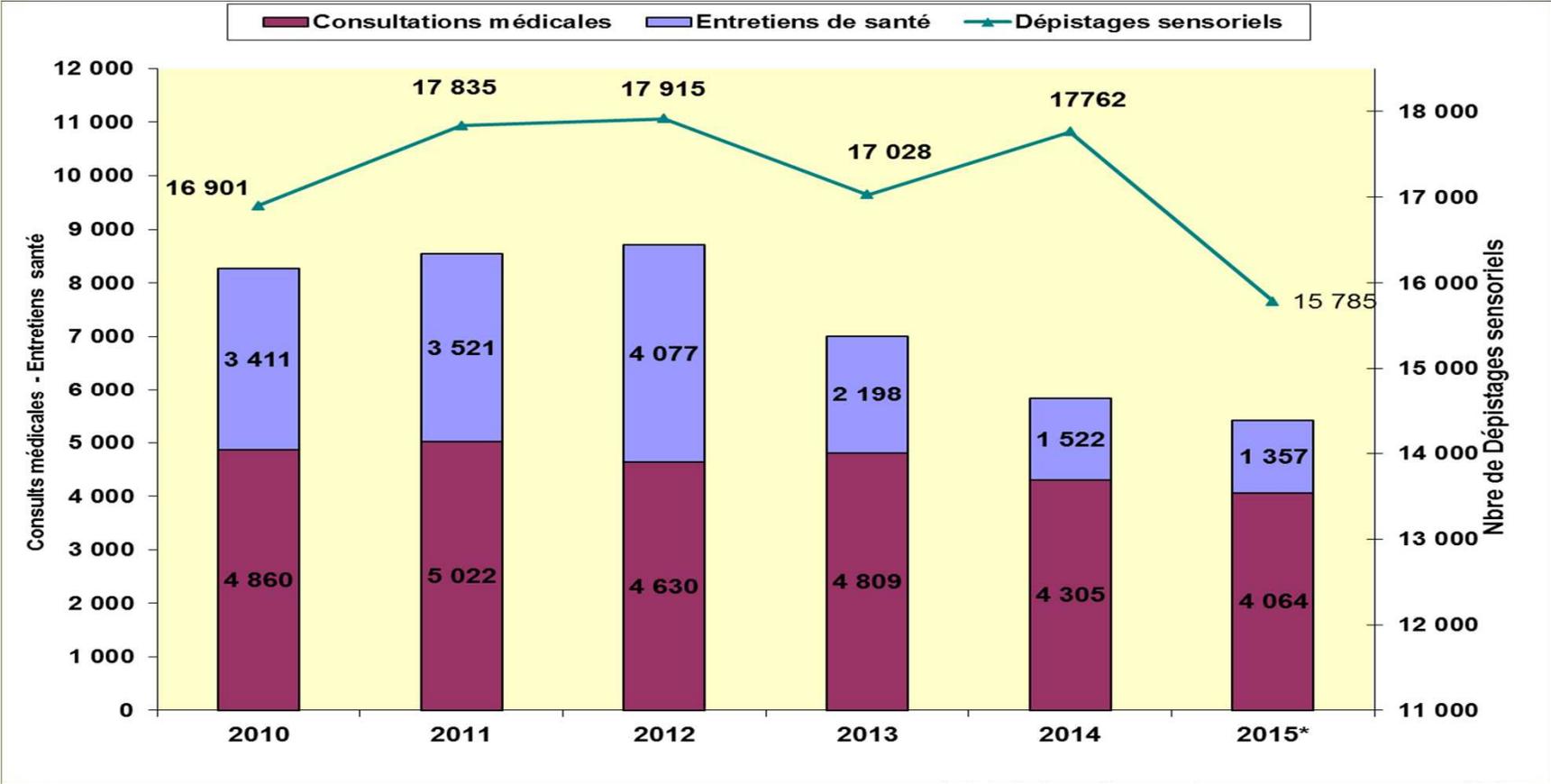


*2014 : données non consolidées

La Protection Infantile

- ◆ **En école maternelle** 
- Un bilan de santé global à 4 ans
 - Des dépistages auditifs, visuels, de langage
 - Des accompagnements à la scolarisation d'enfants porteurs de handicap
 - La mise en place des Projets d'accueil Individualisé tripartites en cas de maladie de longue durée
 - 350 écoles maternelles
 - 15 000 enfants dépistés
 - 8 000 enfants vus en bilan médical complet

Bilans en école maternelle



*2014 : données non consolidées

L'Enfance en risque de danger



◆ Activités de prévention, d'aide et d'accompagnement

- Jeunes, et notamment les adolescentes
- Enfants
- ⊙ Contribution à l'évaluation des informations préoccupantes
 - 600 IP évaluées par les puéricultrices
- ⊙ Activités de protection
 - Jeunes, et notamment les adolescentes
 - Enfants
- ⊙ Suivi médical des enfants confiés à l'ASE
 - Notamment ceux confiés à une assistante familiale

Handicap



◆ Activités de prévention et de dépistage des handicaps

- ⊙ Examens systématiques à 9 mois, 2 ans en CPMI et 4 ans à l'école maternelle
- ⊙ Participation à l'enquête nationale PREAUT depuis 2004
 - Recherche et validation de signes précoces (9 mois, 1 an et 2 ans) pouvant évoquer un trouble autistique
 - Formation des médecins de PMI à cette recherche
- ⊙ Participation au financement des CAMSP
- ⊙ Mise en place des PAI et PPS dans les EAJE et les écoles maternelles

Santé Publique



◆ Activités spécifiques et épidémiologie

- ⊙ Traitement annuels des 40 000 certificats de santé (CS8, CS9, CS 24)
- ⊙ Enquêtes annuelles
 - sur la santé des enfants de 4 ans
 - Sur le suivi des femmes enceintes
 - Sur le suivi des enfants à risque
- ⊙ Enquêtes ponctuelles
- ⊙ Actions de Santé
 - Alimentation de l'enfant, allaitement maternel, obésité
 - Bébé secoué...
 - Informations, vaccinations de masse sur le public cible (Rougeole, Grippe H1N1...)

Taux de couverture en modes d'accueil en Essonne



- ☞ **74,74 % en Essonne au 31/12/2014**
- ☞ **52,2 % en France au 31/12/2013 (DREES)**
- ☞ **Environ 70 - 72 % en Île de France au 31/12/2013 (DREES)**

4. Les modes d'accueil des jeunes enfants

➤ **Les assistantes maternelles :**

10 500 assistants maternels

- ❧ Agrément,
- ❧ Suivi, contrôle
- ❧ Formation : 590 jours de formation assurés
 - ❧ 60 heures avant l'accueil
 - ❧ 60 h après l'accueil
- ❧ Information aux AM et aux parents sur les procédures d'agrément – réunions d'information

4. Les modes d'accueil des jeunes enfants (2)

- **Les structures d'accueil (0 à 6 ans) :**
 - 250 établissements et services d'accueil de la petite enfance
 - 350 accueils périscolaire maternels
 - 250 centres de loisirs maternels
 - aide au montage de projets,
 - contrôle, surveillance, soutien technique, aide financière en investissement et en fonctionnement pour les places nouvelles

Les modes d'accueil des jeunes enfants (3)

Modes d'accueil : des réponses spécifiques possibles

- ❧ Actions de soutien à la parentalité et de prévention précoce
 - Accueil urgent et momentané dans un service d'accueil familial 24 h/24 d'un enfant de moins de 6 ans
 - Accueil sur des places spécifiques dites « de prévention » dans le cadre d'un protocole conclu entre la famille, le gestionnaire de la structure d'accueil et le Département; 180 enfants accueillis dans ce dispositif , budget 200 000€ environ
- ❧ Participation financière systématique du Conseil général à l'accueil des enfants handicapés dans les structures d'accueil budget de 408 000 € en 2014 pour 57 accueils

Enjeux



- ☞ **Renforcer le positionnement de la DPMI dans le réseau partenarial (CAF – CPAM – ARS – Hôpitaux - Professionnels de santé - Préfecture) dans son champ de compétences mais aussi celui de la protection de l'enfance et du handicap**
- ☞ **Renforcer le maillage territorial de la PMI en maintenant des points de proximité et les liens ville-hôpital autour de l'articulation du parcours de santé des familles**